

Direction du Rayonnement Culturel et Economique

Service des Moyens Administratifs

DÉCISION DU MAIRE

N° : 23D192

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : contrat de prestation – spectacle – « Le fabuleux anniversaire du père Noël » - Samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 – théâtre Molière.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de prestation portant sur un spectacle « Le fabuleux anniversaire du père Noël » établi entre l'Association NSWSI-NS WORLD STUDIO INTERNATIONAL et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat de prestation avec l'Association NSWSI-NS WORLD STUDIO INTERNATIONAL portant sur la représentation de 6 spectacles pour le Noël des enfants « Le fabuleux anniversaire du père Noël » les 9 et 10 décembre 2023 au théâtre Molière;
- **Que** la prestation s'élève à la somme de 18 000 € T.T.C, laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2023 - nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 27 OCT. 2023

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

